

Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

ACCUEIL DE LOISIRS

du pays de Nozeroy



**Maison des Jeunes – Rue de l'agriculture
39250 NOZEROY**

☎ : 03 84 51 17 95 ou 06 12 29 30 35

E-mail : centredeloisirs@plateaudenozeroy.fr

ACM = Accueil Collectif de Mineurs

L'ACM du pays de Nozeroy est animé par une association type loi 1901 qui est composée de plusieurs familles du canton de Nozeroy.

Depuis avril 2005, l'ACM est devenu communautaire et c'est la Communauté de communes du plateau de Nozeroy qui embauche les directrices et met à disposition les moyens nécessaires à son activité.

L'ACM du pays de Nozeroy est habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Jura.

Il est implanté dans les locaux de la Maison des Jeunes à Nozeroy et dans les locaux de l'école publique lors du séjour d'été.

Qui s'occupe de vos enfants ?

Christine LEJEUNE et Sophie JEANNIN (BAFD)

Des animateurs et/ou des animatrices : diplômés BAFA, stagiaires BAFA, non diplômés BAFA.

Des normes d'encadrement sont imposées :

1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans

1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les animateurs sont embauchés en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Pour vous donner quelques pourcentages :

50 % des animateurs doivent être diplômés BAFA

30% des animateurs peuvent être des stagiaires BAFA

et 20% des animateurs ne sont pas forcément diplômés.

Pour des sorties plus spécifiques (VTT, accro branche, canoë, kayak, ski alpin, escalade...)

Ce sont des intervenants extérieurs diplômés d'état, qui prennent en charge les enfants.

Le BAFA qu'est-ce que c'est exactement ?

C'est un Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, que l'on peut passer à partir de 17 ans.

Il se déroule en trois étapes :

- Une formation générale de 8 jours : un stage théorique qui prépare à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs.

- Le stage pratique de 14 jours minimum, qui peut s'effectuer dans un centre de loisirs ou un centre de vacances (colonies)

- Une session d'approfondissement, avec le libre choix d'une spécialisation (ex : cirque, activités manuelles, ...)

Pour tous renseignements sur cette formation, vous pouvez contacter différents organismes :

CEMEA : à Besançon, au 03.81.81.33.80

UFCV : à Besançon, au 03.81.47.48.10

Si vous connaissez des jeunes avec une vocation d'animateur, n'hésitez pas à nous en parler !

Quelles activités sont proposées à vos enfants ?

➤ **Des activités manuelles** : peinture, dessin, bricolage, modelage, décoration pour les fêtes, cuisine...

➤ **Des jeux** :

- Intérieurs : jeux de sociétés, jeux de mémoire, de concentration, d'adresse, de réflexion...

- Extérieurs : sportifs (foot, basket, relais...) de coopération, d'approche, jeux de piste, rallye découverte, chasse au trésor, ainsi que des kermesses, lotos, mini jeux olympiques.

➤ **Des sorties** : Ball Park, piscine, cinéma, bowling, visite de musées, d'expositions, de sorties naturelles, ski, luge, équitation, accro branche, baignade au lac, mini camps ...



Les inscriptions

Votre enfant doit avoir 4 ans révolus au minimum et 14 ans au maximum

Vous devez remplir : 1 fiche d'inscription et 1 fiche sanitaire et fournir une copie de votre dernier avis d'imposition.

Les inscriptions se font **à la demi-journée ou à la journée entière avec ou sans repas**.

En général, 15 jours avant une période de vacances, des tracts d'information sont distribués par les écoles.

Prévenir au moins 48 h à l'avance de la venue de votre enfant afin d'organiser au mieux nos activités et de respecter l'encadrement imposé par la législation.

Un petit point sur les coûts



Depuis janvier 2008, la carte CLSH de la CAF n'existe plus. Elle est remplacée par une aide globale au fonctionnement versée aux accueils de loisirs. Sur le même principe que les crèches, les accueils de loisirs appliqueront un barème dégressif tenant compte à la fois des ressources déclarées des parents et du nombre d'enfants à charge.

SORTIE EN BUS : 3 € - REPAS : 4,15 €

Savez- vous comment et quand payer ?

Chaque jour nous comptabilisons les présences de chaque enfant et en fin de séjour, les directrices récapitulent et préparent les factures pour les familles.

Le paiement se fait en espèces ou chèque à l'ordre du centre de loisirs du pays de Nozeroy. Mais vous pouvez aussi utiliser vos chèques vacances pour payer le séjour (ou 1 partie) de votre enfant.

Surtout n'oubliez pas les bons MSA : présentez-nous ce que vous avez reçu et nous vous expliquerons le fonctionnement !

Vous pouvez également demander des aides à votre comité d'entreprise.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à en parler aux directrices !

Quand fonctionne le centre de loisirs ?



- lors des vacances de février (zone A)
- lors des vacances de Pâques (zone A)
- lors des vacances d'été (les 5 premières semaines des vacances d'été)
- lors des vacances de la Toussaint
- lors des vacances de Noël (sous réserve des dates)

A chaque fois des plaquettes d'information sont distribuées dans les écoles du secteur.

CALENDRIER 2015 /2016

LES VACANCES SCOLAIRES

VACANCES TOUSSAINT	<i>du 19 au 30 octobre 2015</i>
VACANCES D'HIVER	<i>du 15 au 26 février 2016</i>
VACANCES DE PAQUES	<i>du 11 au 22 avril 2016</i>
VACANCES D'ETE	<i>A partir du 6 juillet 2016</i>